

Le 14 avril 2022 à 18h 30, 8 élus sont présents, 7 conseillers excusés, dont 5 ont donné pouvoir, le Maire informe de l'ordre du jour.

Le maire constate que le quorum est atteint et propose d'approuver le compte rendu de la séance du 15 mars 2022.

1-Vote du compte de gestion 2021

Le Maire expose aux conseillers que le compte de gestion est établi par le trésorier de Figeac à la clôture de l'exercice 2021.

Le maire certifie que les écritures sont conformes.

2-Vote du compte administratif 2021

Les comptes sont arrêtés comme suit :

<u>Investissement</u>		
Dépenses	Prévu	1 619 065.50 €
	Réalisé	1 201 083.83 €
	Reste à réaliser	190 862.28 €
Recettes	Prévu	1 619 065.50 €
	Réalisé	1 206 404.38 €
	Reste à réaliser	249 078.10 €
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu	919 170.89 €
	Réalisé	657 787.08 €
Recettes	Prévu	919 170.89 €
	Réalisé	953 635.40 €
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
	Investissement	5 320.55 €
	Fonctionnement	295 848.32 €
Résultat global		301 168.87 €

Affectation des résultats

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de 2021, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 135 920.93 €
- Un excédent reporté de : 159 927.39 €

Soit un excédent cumulé de : 295 848.32 €

- Un excédent d'investissement de : 5 320.55 €
- Un excédent des restes à réaliser de : 58 215.82 €

Soit un excédent de financement de : 63 536.37 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 / EXCEDENT 295 848.32 €

3-vote des taux des taxes communales

Le conseil reconduit les taux votés en 2021

Soit :

TFB: 33.62 % et TFNB: 83.69%

Le maire informe que le taux communautaire est en augmentation notamment la taxe sur les ordures ménagères et la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations qui est une taxe perçue par les intercommunalités.

4-Vote du budget 2022

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 077 330.82 €, la part des impôts ménage s'élève à 349 272€.

Les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 1 077 330.82€

Les besoins en dépenses sont présentés comme suit :

Chapitre 011, charges à caractère général pour un montant de 226 673.06 €

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés pour 382 852 €

Chapitre 65, autres charges de gestion courantes pour 109 100 €,

Chapitre 66 : charges financières pour 5 332.22 €.

Chapitre 67 : charges exceptionnelles pour 1 000 €.

Chapitre 68 : dotation aux amortissements pour 7 098.68 €.

Les besoins réels s'élèvent à 732 055.96€.

En comptabilité publique le budget prévisionnel doit être équilibré, les provisions pour les dépenses doivent être égales aux provisions pour les recettes, peut donc être dégagé pour financer les dépenses d'investissement 259 857.12 €, 85 417 .74€ abonderont l'entretien de la voirie et les affaires sociales.

La section d'investissement,

Elle doit être équilibrée en recettes et en dépenses pour un montant de 707 326.95€

Les recettes non individualisées sont réparties comme suit :

- Crédits de report pour 249 078.10€, ce sont les subventions affectées aux programmes d'investissement de 2021 en attente de versement
- L'excédent d'investissement reporté (voir compte administratif 2021) pour 5 320.55€
- Le FCTVA : Tva remboursée sur les dépenses d'investissement 2021 pour 144 312€
- La taxe d'aménagement pour 10 000€ : taxe sur les dépôts de demande de permis de construire et de déclarations préalables.
- Provision des amortissements pour 7 098.68€
- Provision pour les nouveaux projets issues de la section de fonctionnement pour 259 857.12€

Vient s'y ajouter la promesse de subvention pour les travaux d'entretien des remparts Ouest pour 31 660.50€.

Les dépenses d'investissement non individualisées sont réparties comme suit :

- Les crédits de report pour 190 862.28€, ce sont les dépenses prévues pour les projets 2021 qui n'ont pas été réalisées en 2021 mais seront payées en 2022.
- L'annuité du capital des emprunts pour 57 664.67€ et 150 000€ pour le remboursement de l'emprunt à court terme.

Il reste 308 800€ pour les nouveaux programmes :

L'éclairage des remparts et les lampes de Vic, les plaques de rues et n° de maisons, les toilettes automatisées, du mobilier urbain, la couverture de l'espace des conteneurs à ordures ménagères à l'entrée du village, visible de la terrasse de la tour, le chauffage de l'école, l'entretien du rempart ouest, une provision pour le presbytère, la voirie communale, l'achat de panneaux, la signalisation à l'école, du matériel pour l'atelier technique, une balayeuse à gravillons et un chariot de ménage pour l'entretien des rues du bourg, fin de l'étude du PLU, réserves foncières, extension des réseaux.

- **5 Produits irrécouvrables**

Le maire informe que malgré les poursuites et recherches des services du Trésor Public, des taxes et produits sont maintenant établis comme irrécouvrables. Il faut noter que ces sommes sont toujours exigibles et que les débiteurs seront sollicités s'ils deviennent solvables. Pour un montant de 3 340.57€

- **6-CAUE adhésion 2022**

L'adhésion est reconduite pour 2022.

7- SIG (Système d'information géographique) Grand-Figeac – convention

Le Grand Figeac a mis en place un SIG (Système d'informations géographiques), auquel la commune va adhérer.

8-ouvertures et fermetures de postes d'emploi

Le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complets nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil valide les ouvertures de poste pour avancement de grade de 2 agents

Questions diverses

PLUI : étude sur les groupements bâtis de la collectivité en vue de l'intégrer au PLUI.

Aménagement des zones à construire du PLU, prise de contact avec un lotisseur

Proposition d'élagage de l'arbre au cimetière du bourg afin de libérer de l'espace aux sépultures des prêtres.

Le maire lève la séance à 21H10.